

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 20

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CREDIT FONCIER VAUDOIS

Institué par décrets du Grand Conseil du Canton de Vaud, des 18 décembre 1858, 15 août 1874 et 12 février 1901

Capital social autorisé. Fr. 30 MILLIONS

DONT 24 MILLIONS ÉMIS ET ENTIÈREMENT VERSÉS — INTÉRÊT 4 0/0 GARANTI PAR L'ÉTAT

Réservez au 31 Décembre 1912 : Fr. 8,658,317.46

Emprunt de Fr. 20 millions à 4 1/2% Série L - Emission de 1913 : Fr. 8,000,000

Titres de Fr. 500.— et de Fr. 1000.—, au porteur. Ceux de Fr. 1000.— peuvent être rendus nominatifs sans frais.
Intérêt semestriel, 1er juin et 1er décembre.

La souscription est ouverte du 14 au 24 mai, inclusivement.

Pendant cette période, le prix d'émission est exceptionnellement réduit à 98% soit Fr. 490.— par titre de Fr. 500.— et Fr. 980.— par titre de Fr. 1000.—

Les souscriptions seront servies, dans la mesure du disponible, au fur et à mesure de leur arrivée, au siège central, à Lausanne. Les titres sont créés jouissance du 1^{er} juin. — Leur libération pourra se faire en souscrivant ou, dès lors, jusqu'au 30 juin 1913, au plus tard, avec bonification ou adjonction de l'intérêt à 4 1/2%, au jour du règlement, au siège du Crédit foncier.

Le remboursement de cet emprunt se fera **AU PAIR**, par voie d'amortissements annuels, dès 1921, ou ensuite de dénonciation, dès et y compris l'année 1918.

Le remboursement et le paiement des coupons auront lieu, sans frais, au siège du Crédit Foncier, à Lausanne, et chez ses agents, dans le canton, ainsi qu'aux domiciles qu'il pourra créer dans les principales villes suisses.

Comme les précédents, cet emprunt est garanti par l'ensemble de l'actif du Crédit foncier, s'élevant au 31 décembre 1912, à Fr. 243,777,311.14, dont Fr. 225,424,300.56 sont représentés par des titres hypothécaires, en premier rang, sur des immeubles du canton de Vaud.

En vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 1^{er} décembre 1911, les tuteurs, curateurs et administrateurs de biens en régie peuvent, sans l'autorisation de la Justice de Paix, placer les capitaux qu'ils administrent sur les obligations foncières du Crédit foncier vaudois et déposer les titres et valeurs de tutelles et de curatelles dans cet établissement pour leur conservation et leur gérance.

Le Crédit foncier se charge, sans frais, de la garde et de la gérance de ses obligations foncières ; il en délivre des récépissés nominatifs.

Consulter le prospectus détaillé aux domiciles de souscription.

On souscrit sans frais au Crédit foncier vaudois, à Lausanne et chez ses agents, dans le canton, ainsi qu'aux domiciles ci-après :

Aigle. Receveur de l'Etat. Lausanne. Charrière & Roguin. Banque cantonale vaudoise. Crédit du Léman. Union vaudoise du Crédit. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Receveur de l'Etat. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Banque Populaire de la Broye. F. Thomas, agent. Banque cantonale vaudoise. Paillard, Augsbourger & Cie. Château-d'Œx. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Cossonay. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Crédit yverdonnois. Gully. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Echallens. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Crédit yverdonnois. Grandson. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Lausanne. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Banque Populaire suisse. Banque de Lausanne. Union vaudoise du Crédit. Bory, de Cérenville & Cie. Brandenburg & Cie. Ch. Bugnon. Caisse populaire d'Epargne et de Crédit

Lausanne. Charrière & Roguin. de Meuron & Sandoz. Dubois Frères et leur agence à Ouchy. Galland & Cie. G. Landis. Banque Ch. Masson & Cie, S. A. Morel, Chavannes, Günther & Cie. A. Regamey & Cie. Ch. Schmidhauser & Cie. Tissot, Monneron & Guye. Banque cantonale vaudoise. David Miéville, agent. Banque cantonale vaudoise. Banque Populaire suisse. Banque de Montreux. Banque William Cuenod & Cie, S. A. Sentier. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Banque de Nyon, c.-d. Baup & Cie. Union vaudoise du Crédit. G. Fleury. Monay, Carrard & Cie. Mézières. Banque Populaire de la Broye. Moudon. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Banque Populaire de la Broye. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Banque de Nyon, c.-d. Baup & Cie. Union vaudoise du Crédit. Gonet & Cie. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Banque cantonale vaudoise. Banque de Nyon, c.-d. Baup & Cie. Union vaudoise du Crédit. Crédit yverdonnois. Orbe. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Crédit yverdonnois. Oron. Receveur de l'Etat.

Oron. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Crédit du Léman. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Banque de Payerne. Banque Populaire de la Broie. Union vaudoise du Crédit. J. Dufey, agent. Banque cantonale vaudoise. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Banque cantonale vaudoise. Banque cantonale vaudoise. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Renens. J. Dufey, agent. Banque cantonale vaudoise. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Union vaudoise du Crédit. Banque cantonale vaudoise. Vallorbe. Banque cantonale vaudoise. M^e Vve de Jules Glardon, agent. Banque cantonale vaudoise. Banque de Nyon, c.-d. Baup & Cie. Union vaudoise du Crédit. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Crédit Mutual de La Vallée, Ed. Chatelain, agent. Banque cantonale vaudoise. Vallorbe. Banque cantonale vaudoise. M^e Vve de Jules Glardon, agent. Banque cantonale vaudoise. Banque de Nyon, c.-d. Baup & Cie. Union vaudoise du Crédit. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Crédit du Léman. Union vaudoise du Crédit. Chavannes, de Palézieux & Cie. Cuenod, de Gautard & Cie. Banque William Cuenod & Cie, S. A. G. Montet. Receveur de l'Etat. Banque cantonale vaudoise. Crédit yverdonnois. A. Piguet & Cie. Union vaudoise du Crédit.

2

MAISON MODÈLE

Maier & Chapuis, Lausanne

RUE DU PONT, 22

VÊTEMENTS

sur mesure
et confectionnés

COUPE PERFECTIONNÉE

Costumes sport
tous genres

MANTEAUX
caoutchouc

COSTUMES
Enfants

PRIX CHIFFRES CONNUX



INSTRUMENTS DE PESAGE

E. COCHET

Successeur de F. Maillard

Pré-du-Marché — LAUSANNE

Balances de tous systèmes et de toutes grandeurs.

Spécialité de romaines, bascules.

POIDS PUBLICS

Poids en fonte, laiton, porcelaine.

Réparation en tous genres.

Maison fondée en 1843. Téléphone 701

MORGES

Fête Cantonale des Chanteurs Vaudois

24, 25 et 26 mai 1913

DIMANCHE 25 MAI, à 3 heures précises

GRAND CONCERT

dans le Grand Hall par 3000 chanteurs, avec le concours de

Mme M.-L. DEBOGIS

M. Ferd. GALLAZ

L'Orchestre Symphonique de Lausanne renforcé
sous la direction de M. Charles TROYON

Pour les détails, voir le Programme et le Lictret officiel illustré

Toutes les places numérotées : Fr. 10.—, 5.—, 3.—, 2.—

Billets à l'avance à l'Agence de la Banque Cantonale Vaudoise,
à Morges.

Envoyer le montant par mandat en ajoutant 20 cts pour l'envoi
des billets sous pli recommandé.

Le samedi 24 mai :

Concours (62 sociétés).

8 h. 30 du soir, Concert : Chœur mixte, soli, orchestre.

Le dimanche 25 mai :

5 h. 30 Cortège.

6 h. 45 Proclamation des résultats des concours.